

## **1- Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 18 Mars 2010.**

**Présents :** Christian TEYSSIERES, Nicole LEVAVASSEUR (pouvoir de Jean Claude TESSIER), Gabriel SERRA, Florence DANTHEZ, Jean Pierre SALACROUX, Michel MONTET, Jacques MERCIER, Fabienne PERN-SAVIGNAC, Paul AURADE, Denis MOURIERES (suppléant de Maurice CORRECHER), René COLINET, Vincent TEULIERES, Jean Pierre FORANO, Pierre RAEVEN et Claudine RAYNAL (pouvoir de Francis DELMAS).

**Assistaient à la séance:** Mmes LEROUX, DENIS, DELPEYROU et M. CHADIRAT (Communauté de Communes).

M. COLINET introduit la séance, en présentant les excuses de M. CAMBON, empêché, et préside, en sa qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président, la séance du 18 mars 2010.

### **1) Adoption du compte rendu de la séance du 15 février 2010.**

*Le compte-rendu n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.*

### **2.1) Examen compte administratif 2009 – budgets annexes : aide à domicile, assainissement et eau potable.**

### **2.2) Propositions d'affectation de résultat 2009 – budgets annexes : aide à domicile, assainissement et eau potable.**

En introduction, M. COLINET précise que les écritures des comptes administratifs sont en parfaite concordance avec celles des comptes de gestion de la Trésorerie et présente les projets d'affectation des résultats 2009 relatifs aux budgets annexes.

Pour chaque présentation des budgets annexes (eau potable, assainissement et aide à domicile), M. COLINET donne les chiffres des sections d'Exploitation et d'Investissement ainsi que les restes à réaliser.

Mme LEROUX apporte les commentaires techniques des comptes administratifs 2009 des budgets annexes, à l'appui des notes explicatives jointes à la convocation.

Des remarques sont apportées au fur et à mesure de la présentation des différents budgets annexes :

Concernant le budget annexe de l'assainissement, M. COLINET indique que de manière générale les aides allouées par les partenaires (Agence de l'Eau et Conseil Général) sont en constante diminution.

Il sollicite M. TEYSSIERES, en sa qualité de Président de la Commission Environnement, pour organiser une réflexion sur la densification des zones desservies ou à desservir en assainissement collectif. M. TEYSSIERES y répond favorablement.

Concernant le budget annexe de l'aide à domicile, Mme LEROUX commente les 2 activités du service :

- le budget de l'activité aide à domicile, représentant 90% du budget de fonctionnement, reste équilibré.
- le budget de l'activité portage de repas, représentant 10% du budget de fonctionnement : il reste déficitaire comme l'exercice précédent ; cependant le déficit tend à diminuer. Ce service a connu de profondes modifications, en particulier la fabrication des repas en liaison froide. Le bilan de cette nouvelle organisation est plutôt encourageant et devrait rééquilibrer le budget dans les années futures.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire :*

- *adopte les comptes administratifs et comptes de gestion des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement et de l'aide à domicile – exercice 2009 ;*
- *procède à l'affectation des résultats 2009 conformément aux propositions présentées au rapport.*

### **2.3) Examen budget primitif 2010 – budgets annexes : aide à domicile, assainissement et eau potable.**

M. COLINET rappelle que le budget présenté ce jour est la traduction budgétaire des orientations 2010 exposées et débattues lors du dernier Conseil Communautaire du 15 février 2010.

Sont présentées ci-dessous les remarques et précisions débattues en Conseil au fur et à mesure de la présentation des documents budgétaires :

Concernant le budget annexe de l'aide à domicile, il est indiqué que le nombre d'heures prévu pour l'activité aide à domicile est identique à celle de l'exercice précédent. Quant à l'activité portage de repas, elle est envisagée avec une augmentation, de part la livraison des repas du dimanche.

Mme DENIS, Responsable du service de l'aide à domicile, informe que le plan de formation 2010 a été réétudié en prenant en compte plus particulièrement la spécificité des formations. Elle rappelle à l'Assemblée la réalisation du film documentaire sur le métier de l'aide à domicile. Les participants sont trois aides à domicile. La réalisation du film a débuté et il sera présenté en avant-première en fin de séance du prochain Conseil Communautaire (durée : 25 min). Ce document servira de support pédagogique et de présentation à la conférence et au débat lors du forum du métier de l'aide à domicile à Caussade le 27 avril 2010. Il est ensuite envisagé de promouvoir ce film auprès des écoles.

Concernant le budget annexe de l'assainissement, il est précisé que la renégociation du contrat d'affermage sur Albias se déroulera sur l'exercice 2010 et qu'une réflexion sera conduite sur le mode de fonctionnement à venir du SPANC.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire adoptent à l'unanimité les budgets primitifs 2010 (budgets annexes) tels qu'ils viennent d'être présentés.*

- Attribution subvention Association des Soins Palliatifs

Mme DENIS, Responsable du service de l'aide à domicile, commente ce point de l'ordre du jour en précisant que cette association participe également à la formation du personnel.

M. RAEVEN demande combien de personnes sont concernées par cette activité sur le territoire. M. COLINET demande à ce que les données chiffrées soient annexées au compte-rendu.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire:*

- autorise la reconduction du partenariat du service de l'aide à domicile avec l'Association Soins Palliatifs pour l'exercice 2010 ;
- décide le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € sur le budget annexe aide à domicile, au profit de l'Association Soins Palliatifs pour l'exercice 2010.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire :*

- valide le plan de financement actualisé ci-dessous, du projet réalisation du film documentaire sur le métier de l'aide à domicile :

Auto financement Aide à Domicile	4 499.27 €
Financements européens (Leader IV)	4 790.73 €
<b>TOTAL général = coût du projet</b>	<b>9 290.00 €</b>

- décide de solliciter les subventions afférentes auprès de l'ensemble des partenaires financiers concernant la réalisation de ce projet selon les modalités exposées ci-dessus.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :*

- d'admettre en non valeur le titre T-70 en date du 27/02/07 d'un montant de 66,32 € (montant original du titre : 266,32 €) sur le budget annexe de l'aide à domicile ;
- d'admettre en non valeur les titres suivants sur le budget annexe de l'assainissement :
  - o titre T-36 en date du 29/04/09 – montant : 75,63 €
  - o titre T-37 en date du 22/05/08 – montant : 31,52 €

### **3.1) Avenants au marché de travaux de restructuration du « Sacré Cœur » de Montricoux.**

*L'examen de ce point n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.*

### **3.2) Attribution marché de service – fourniture repas pour portage à domicile.**

M. AURADE, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, indique que 4 plis ont été réceptionnés provenant des entreprises suivantes : CRM SAS Rodez, FONTBONNE, Les Amis du Terroir et l'Hôpital de Nègrepelisse.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 10 mars 2010 propose d'attribuer le marché à l'Hôpital de Nègrepelisse pour un coût de repas unitaire à 4,73 € T.T.C..

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer le marché de service portant sur la fourniture de repas en liaison froide pour portage à domicile – lots n°1 et n°2 au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'Hôpital Local de Nègrepelisse*

*pour un coût de repas unitaire à 4,73 € T.T.C. soit un montant annuel prévisionnel estimé à 70 950 € T.T.C. (quantité annuelle estimée à 15 000 repas).*

### **3.3) Attribution consultation pour achat véhicule frigorifique pour portage repas à domicile.**

M. AURADE rappelle que dans le cadre de la nouvelle organisation du service de l'aide à domicile, une consultation sommaire a été organisée pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique neuf, sous procédure adaptée, auprès de 6 garages concessionnaires.

Deux plis ont été réceptionnés dans les délais impartis provenant des garages Citroën et Peugeot.

Après présentation de l'analyse et classement des offres, il est proposé de retenir l'offre du candidat CITROEN – modèle BERLINGOT pour un montant de 22 362,04 € H.T. (sans frais d'immatriculation).

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer la consultation pour l'acquisition d'un véhicule neuf frigorifique au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse soit le concessionnaire CITROEN (véhicule modèle BERLINGOT) pour un montant de 22 362,04 € H.T. (hors frais d'immatriculation).*

### **3.4) Zones blanches ADSL : lancement consultation.**

M. CHADIRAT, Responsable des Services Techniques, présente la procédure administrative préalable à la mise en place de ce nouveau service (constat de carence d'initiative privée, constitution d'un service public et lancement de la consultation).

L'Agence de Développement Economique du Conseil Général est structure d'appui administratif et technique pour le montage et le suivi de ce dossier.

La mise en service de la couverture ADSL sur le territoire communautaire pourrait se dérouler en fin d'année 2010.

*A l'unanimité, le Conseil Communautaire :*

- *prend connaissance des conclusions de l'enquête menée auprès des opérateurs qui aboutit à l'insuffisance de l'offre de services en haut débit par rapport à la demande des citoyens, entreprises et collectivités sur le territoire de la Communauté de Communes ;*
- *reconnaît que le service public local de communications électroniques à haut débit comprend sur le territoire de la Communauté de Communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" les éléments suivants :*
  - o *conception d'un réseau et services de communications électroniques*
  - o *installation du réseau sur la Communauté de Communes*
  - o *mise à disposition du réseau sur la Communauté de Communes*
  - o *exploitation du réseau sur la Communauté de Communes*
  - o *maintenance du réseau sur la Communauté de Communes*
  - o *commercialisation du ou des services de communications électroniques fournis à partir des infrastructures et équipements de communications électroniques établis et ou mis à disposition sur le territoire de la Communauté de Communes*

- *approuve le principe de la mise en place d'un réseau haut débit, qui sera ensuite exploité dans le cadre d'une délégation du service public local de communications électroniques en mode affermage ;*
- *autorise le lancement d'une consultation, sous procédure adaptée, pour l'achat et la mise en place d'un réseau haut débit pour les deux zones agglomérées identifiées, sur le fondement des dispositions des articles L.1425-1 du CGCT et de l'article 28-II du Code des Marchés Publics.*

### **3.5) Marché à bon de commande eau potable et assainissement : lancement.**

*L'examen de ce point n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.*

### **6) Questions Diverses.**

*Sans objet.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures et 30 minutes.**